

CAMPAGNE 2016 -

CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ AU PROGRAMME DU PCBF

PAYS

- Le pays doit faire partie des 37 pays membres de la Francophonie et bénéficiaires de l'Aide publique au développement du Canada

PRIORITÉS

- Le champ de formation requis doit correspondre à au moins une des priorités de formation qui ont été définies par le pays bénéficiaire

INSTITUTION

- fait partie de la catégorie des institutions admissibles à recevoir les bourses par ordre de priorité
- S'est engagé à réintégrer la candidate/le candidat à l'issue de sa formation
- A défini ses besoins institutionnels de renforcement

CANDIDATE/CANDIDAT

- Est à l'emploi
- Occupe un poste clé (exception pour une candidate féminine si son employeur s'engage à la réintégrer dans un poste clé au retour)
- A défini avec son employeur ses besoins de renforcement

EXCLUSIONS

- Les personnes qui ont fait une demande d'immigration au Canada ou qui ont le statut de résident ou dont la conjointe/le conjoint possède ce statut, ne sont pas admissibles à ce programme de bourses;
- Les études en médecine, en pharmacie et en art dentaire pour des formations cliniques sont exclues, mais les études pour des formations en recherche (stage post doctoral) sont admissibles.

EXIGENCES PARTICULIÈRES

- **Maîtrise du français parlé et écrit** : comme les études doivent être faites **de façon continue, en français et dans un établissement francophone au Canada**, la maîtrise du français est une **condition essentielle** d'admission. Les ressortissants des pays suivants : Cambodge, Cap Vert, Dominique, Égypte, Guinée Bissau, Guinée Équatoriale, Laos, Liban, Mauritanie, Rwanda, Sao Tomé-et-Principe, Ste Lucie, Seychelles, Vanuatu et Vietnam doivent faire la preuve de la réussite du DELF B2 avec **un minimum de 15 sur 25 à chacun des quatre volets** d'ici le 15 mars 2015: Le T.F.I. sera aussi accepté;
- **Connaissance suffisante de l'anglais** pour pouvoir lire et synthétiser des documents en anglais, dans son domaine d'étude ;

- **Maîtrise des outils informatiques de base** : WORD, Excel, et la recherche internet. Un test des compétences sera administré afin de vérifier le niveau de compétences [1].
- **Les enjeux d'égalité femmes hommes** : Le PCBF s'est donné comme objectif la répartition annuelle du nombre de bourses entre femmes et hommes de 50%. Cette répartition fait partie des critères de sélection des boursières/boursiers. Une fois les études complétées, les institutions des pays bénéficiaires assurent la réinsertion des femmes dans leur poste ou dans un poste de niveau supérieur où elles mettent à profit les connaissances et compétences acquises au Canada. Le PCBF favorise ainsi une présence accrue des femmes dans les institutions des pays bénéficiaires dans des postes d'influence au sein de leurs institutions.

Les enjeux d'égalité femmes hommes sont intégrés au travers de trois mesures :

Obligation d'une parité de candidatures femmes hommes en nombre ou en année bourse : les CCL doivent assurer une parité de bourses sélectionnées soit en nombre de bourses OU en nombre d'années bourses sélectionnées ;

Renforcement des institutions ou des fonctions qui travaillent sur les enjeux d'égalité femmes hommes : si la candidate/le candidat travaille sur des enjeux de parité ou pour une institution d'attache qui priorise les enjeux de parité dans le pays, son évaluation est augmentée de 10% des points;

Exception faite sur une condition d'admissibilité individuelle : si une institution s'engage à réintégrer sa candidate à un poste clé au retour (alors qu'au moment du dépôt elle n'occupe pas de poste clé), la candidate sera admissible à postuler à la bourse

AUTRES INFORMATIONS IMPORTANTES

Tout dossier de candidature doit être appuyé par l'instance gouvernementale habilitée à le faire

Toute candidate/tout candidat qui sera boursière/boursier s'engage par écrit à :

- ne pas demander de changement de statut (résidence permanente et autres) durant tout son programme d'études au Canada,
- retourner dans son pays à la fin des études,
- rembourser le PCBF [2]
 - i. de toute dépense encourue si elle/il se désiste de la bourse à partir du moment où elle/il a signé l'entente de formation
 - ii. toute dette contractée au Canada avant son départ définitif

Les autorités du pays bénéficiaire ont la responsabilité d'assurer, au terme des études, la réinsertion professionnelle des personnes qu'elles ont retenues pour faire des études au Canada.

Pour plus de détails, veuillez contacter dans le pays, l'Ambassade du Canada ou son représentant, le CCL, ou PCBF2016@cbie.ca

Date limite

La date limite de réception des dossiers de candidature par les pays bénéficiaires à la mission diplomatique canadienne accréditée dans le pays ou son représentant est le **15 décembre 2015**.

Guide d'information de la campagne de recrutement 2016

[http://www.boursesfrancophonie.ca/upload/userfiles/files/Guide%20d'information%20pour%20les%20candidatures\(2\).pdf](http://www.boursesfrancophonie.ca/upload/userfiles/files/Guide%20d'information%20pour%20les%20candidatures(2).pdf)

[1] Ce test ne remettra pas en question la sélection mais permettra d'identifier rapidement si la boursière/le boursier peut rencontrer des difficultés importantes en raison de son faible niveau

[2] Toute facture impayée sera envoyée à la boursière/au boursier ou à son institution d'attache